

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-464

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119715-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2026-464

Marché subséquent n°2023-E0156M relatif à la requalification de la place Frédéric Ozanam à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Béatrice SABOURET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Eurovia a été déclaré attributaire du marché subséquent n°2023-E0156M relatif à la requalification de la place Frédéric Ozanam à Bordeaux dans le cadre de l'accord cadre n°2021-E0318M.

Le marché a été notifié le 06 juillet 2023. Il consiste en un marché subséquent d'un montant de

795 020,63 € HT, soit 954 024,76 € TTC (TVA 20% : 159 004,13 €).

L'acte d'engagement prévoit une durée d'exécution de 12 mois à partir de la date de début d'exécution survenue le 21 juillet 2023. La date de fin d'exécution initiale du marché était donc le 21 juin 2024 au plus tard.

L'atterrissage du marché, concernant les prestations initiales prévues, est de 773 836,70 € HT, soit un montant inférieur au marché initial, payés avant la fin de l'exécution.

Suite à un courrier du 08/04/2024 de l'association Vélo Cité, le projet a été modifié en cours de chantier afin qu'il se conforme à la loi LOM, en créant des continuités cyclables. Le projet ayant débuté de longue date, antérieurement à cette loi, ne prenait pas en compte l'intégralité des obligations induites par la loi.

Une partie du projet a dû être retravaillée afin d'intégrer une piste cyclable sur trottoir. Le coût de ces travaux de modification a été convenu entre les parties à hauteur de 22 451,10 € HT.

Des fosses de plantation ont été modifiées afin de permettre la création de la piste cyclable. Un pare racine a été installé du fait de la localisation d'un réseau de gaz. Cette prestation hors marché a été négociée entre les deux parties à 4 635,30 € HT.

De plus, une zone en pavés enherbée a été ajoutée à la demande de certains riverains afin de faciliter les accès véhicules dans leur propriété. Le coût de ces travaux supplémentaires a été convenu entre les parties à hauteur de 12 713,88 € HT.

La pose/dépose d'un géotextile a été ajoutée sur les espaces verts afin de contenir la végétation spontanée jusqu'à la période de plantation. Ces prestations sont évaluées à 4 359,40 € HT.

Des travaux Enedis sur leur réseau durant le chantier ont nécessité une reprise de la structure du trottoir. Cette opération a été chiffrée à 3 560,30 € HT.

Enfin, l'entreprise a repris du béton désactivé sur le trottoir au droit de la chocolaterie afin de garder hors d'eau le commerce lors des épisodes de grosses précipitations. Cette

intervention a été chiffrée à 8 292,40 € HT.

Ce chiffrage se décompose de la façon suivante :

	Poste de réclamation	Montant € HT
1	Piste cyclable	22 451,10
2	Pavé enherbés	12 713,88
3	Fosses de plantation	4 635,30
4	Géotextile	4 359,40
5	Reprise de la fondation d'un trottoir	3 560,30
6	Reprise du béton désactivé	8 292,40
	TOTAL	56 012,38

Le dépassement s'élève donc à 56 012,38 € HT, soit 67 214,86 € TTC.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de métropole

VU l'article L. 2197-5 du code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le règlement définitif du litige relatif à l'exécution du marché subséquent n°2023-E0156M relatif à la requalification de la place Frédéric Ozanam à Bordeaux dans le cadre de l'accord cadre n°2021-E0318M, nécessite la signature d'un protocole transactionnel entre Bordeaux Métropole et le titulaire,

DECIDE

Article n°1 : d'autoriser monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la transaction ci-annexée afin de régler définitivement le litige formé entre Bordeaux Métropole et Eurovia dans le cadre de l'exécution du marché subséquent n°2023-E0156M relatif à la requalification de la place Frédéric Ozanam à Bordeaux dans le cadre de l'accord cadre n°2021-E0318M,

Article n°2 : d'autoriser le paiement de la somme de 67 214,86 € toutes taxes comprises au titulaire, Eurovia, au titre de cette même transaction.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--